

MAIRIE DE ROTTELSHEIM

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 décembre 2006 à 20h00, à la Mairie
Convocation du 27 novembre 2006

Nombre de Conseillers Elus : 11	En présence de Mme Michèle VOLTZ, Maire
Conseillers en Fonction : 10	MM. Christian PERIGON, Jean-Luc JOST, Claude WICHTREY, adjoints au Maire, MM. Albert STEMMER, Thierry STEPHAN Mmes Dominique KIMMEL, Béatrice DORMANN, Michèle MENGUS
Absents excusés: 1	M. Ferdinand CLIDI

II. APPROBATION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et L.123-13 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de STRASBOURG approuvé le 1^{er} juin 2006 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/01/02 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, fixant les modalités de la concertation et précisant les objectifs de la commune ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable en date du 07/10/03 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 16/12/05 relative au bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu l'arrêté en date du 24/07/06 prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que : les résultats de l'enquête publique nécessitent quelques changements mineurs au projet de Plan Local d'Urbanisme.

Entendu l'exposé du Maire émettant ces changements :

- changement de nomination des secteurs UBa et UBb, en zone IAU au vu des redivisions parcellaires, nécessaires avant toute construction,
- création d'une zone naturelle (N) pour le secteur couvert par l'emplacement réservé pour l'aire de jeux communale (initialement prévue en zone agricole A),
- suppression des emplacements réservés de la rue Belle Vue, de la rue de Batzendorf et de la rue du Houblon qui sont déjà couverts par des plans d'alignement approuvés,

- supprimer les limites de 75 m de profondeur constructible, dans la zone agricole Ac,
- conditionner la constructibilité des terrains identifiés instables et insalubres,
- corriger la hauteur des bâtiments agricoles ainsi que leur angle de toiture,
- corriger la rédaction du volume enveloppe à ne pas dépasser en zone IAU,
- limiter les surfaces des habitations des sorties d'exploitation plutôt que le nombre de logements,
- compléter et rectifier les documents pour y intégrer les observations des personnes publiques associées et du commissaire enquêteur,
- prise en compte des divisions de terrain datant d'avant la prescription du PLU, pour la détermination de la constructibilité au-delà des 30 m.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité : d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que : La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après désigné :
- Les Dernières Nouvelles d'Alsace

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :
- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin

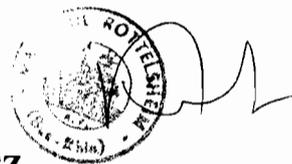
Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie.

La présente délibération sera exécutoire :
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Pour extrait conforme

ROTTELSHEIM, le 07 décembre 2006

Le Maire,



Michèle VOLTZ